REPUBLIQUE FRANCAISE

-=-=-=-

MAIRIE de

COULOUNIEIX-CHAMIERS (Dordogne)

-=-=-

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Avril 2008

.=.=.=.=.=

L'an deux mil huit le quatorze avril à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIERS se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8, L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Mr Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE, Mr Yves LE ROUZIC, Mme Sylvie MARSAUD, Mr Bernard BARBARY, Mme Danièle LEFEUVRE, Mr Francis CORTEZ, Mme Frédérique RIVIERE, Mr Jean-François MARTINEAU, Mme Bernadette BERTHELOT, Mr Jean-Pierre CONTRAND Mme Claudine MEYZAT, Mr Michel NABOULET, Mme Anne-Marie LACARTE, Mr Lionel COMBEAU, Mme Christina FERNANDES, Mlle Sophie DUCHER, Mr Keith HALSON, Mme Claude DERAMCHI, Mr André DESCHAMPS, Mlle Aurélie BLANCHET, Mr Philippe VALAGEAS, MM Michel DASSEUX, Patrick CAPOT, Jean-Paul TREMPIL, Hamid EL MOUEFFAK, Mmes Arlette ESCLAFFER, Ginette UROZ, Mireille BORDES (mandataire Hamid EL MOUEFFACK).

ASSISTAIENT : Melle Karine HENRICH, Directrice générale des Services, MM. Loïc CHARLES, Directeur des Services Techniques, Daniel LATOUR, Attaché Territorial, Mme Martine DUCOURNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mile Sophie DUCHER

==_=_=

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire, conformément à la réglementation. Les membres de l'opposition ont fait des observations sur le procèsverbal de la séance précédente. Les remarques sont portées au procès-verbal de la présente séance. Le procés-verbal du 10 avril 2008 est déclaré approuvé à l'unanimité.

Madame ESCLAFFER fait remarquer qu'à la lecture du procès-verbal du 10 avril dernier, il est mentionné que le P.V du 3 avril n'a pas été signé par les membres de l'opposition alors qu'elle-même l'a signé ; elle s'étonne aussi qu'il ait été approuvé par 22 voix et 7 abstentions, alors qu'il n'a pas mis aux voix.

Remarque est également faite sur le point 9 (composition de la C.A.O) où il manque un représentant de leur liste.

Monsieur le Maire lui précise que ce point doit être vu au cours de la séance ainsi d'ailleurs que la désignation d'un adjoint chargé des questions de la défense.

Monsieur DASSEUX lui répond que ce n'est pas forcément un adjoint.

Il déplore n'avoir reçu les documents budgétaires seulement le 12 avril et précise que le budget aurait pu être voté plus tard comme dans d'autres communes.

ORDRE DU JOUR.

Point 1.

DESIGNATION DES MEMBRES ELUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU C.C.A.S.

Il est décidé de ne faire qu'une seule liste. Mme UROZ et Mr EL MOUEFFAK sont donc rajoutés. La délibération est la suivante :

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVOCATION DU C.C.A.S

Mme MARSAUD informe les administrateurs que le C.C.A.S se tiendra s'ils n'y voient pas d'inconvénien, t le samedi 19 avril en Mairie. Mme UROZ et Mr EL MOUEFFAK ne peuvent être présents ce jour là. Mme UROZ précise qu'elle sera disponible à partir du mardi 22 au soir ; quant à Mr EL MOUEFFAK, il est en congés à partir du 21. Le conseil d'administration se tiendra donc le Mercredi 23 avril 2008 à 18 H en Mairie.

Monsieur le Maire propose que les **points 2 et 4** de l'ordre du jour soient vus ensemble.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET D'ASSAINISSEMENT. Rapporteur : Yves LE ROUZIC

Lecture est faite des totaux dans la mesure où les chiffres et les tableaux ont été transmis à chaque conseiller le samedi 12 avril.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL.

Michel DASSEUX s'étonne de ce que Mr le Maire ne présente lui-même pas ces documents et donne la parole à Hamid EL MOUEFFAK qui, à la lecture des chiffres qui viennent d'être donnés, constate une excellente gestion de la commune en 2007. Gestion rigoureuse puisque il ressort un excédent de fonctionnement de 1 288 303 euros dû notamment à des économies d'énergie, des carburants, des fournitures administratives grâce à la renégociation des emprunts.

En ce qui concerne les recettes les droits de mutation sont en augmentation ce qui prouve l'attractivité de la commune.

Le déficit d'investissement (942 137,60 euros) s'explique à travers le rythme de réalisation des 5 grandes opérations portées au budget 2007. Certes le déficit d'investissement est de 942 137,60 euros, cependant il reste 880 000 euros de subventions à encaisser. En outre, l'analyse de certains ratios budgétaires fait apparaître les grandes tendances suivantes :

- dépenses réelles divisées par recettes réelles de fonctionnement =
- Epargne brute = 847 505 euros
- Epargne nette = 99 000 euros

A travers ces 3 chiffres, il est prouvé que l'ancienne équipe a limité le recours à l'emprunt et a dégagé de l'auto-financement.

VOTE.

Monsieur DASSEUX quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le compte administratif du budget est approuvé par 6 voix pour et 22 abstentions.

LE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

Aucune intervention. Michel DASSEUX quitte à nouveau la salle et ne

prend pas part au vote. Ce budget est approuvé par 6 voix pour et 22 abstentions

Monsieur le Maire propose que les points **3 et 5** soient étudiés ensemble.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Lecture est faite par Yves LE ROUZIC des différents chapitres (recettes et dépenses) du budget.

Hamid EL MOUEFFAK demande des précisions quant à la préparation du budget. Il déplore ne pas avoir eu les documents lors de la commission des finances et les découvre ce soir.

A la demande de l'opposition, le document de synthèse est photocopié pour être distribué aux membres du conseil municipal

Il stipule qu'aucune anticipation sur les dépenses de la section de fonctionnement n'a été faite : coût des énergies, niveau des dotations de l'Etat (la loi de finances 2008 donne en la matière des indications, celles-ci ne sont pas fournies).

Quant à la section d'investissement, Il dénonce l'emprunt envisagé de 1 300 000 euros alors que la majorité a fait campagne sur le désendettement. Il précise que le ratio d'endettement en 2007 était de 1 100 euros par habitant, le ratio d'endettement 2008 sera d'après ses calculs de 1 236 euros par habitant soit 10 % d'augmentation. Il remarque également que l'auto-financement dégagé sur le budget 2008 n'est que de 424 000 euros, c'est le chiffre le plus faible depuis 10 ans.

Il demande des précisions quant au renouvellement du mobilier des écoles, à l'achat des manuels scolaires, à l'agrandissement de la restauration, il remarque que l'opération « réfection tennis » a disparu. Il s'interroge sur la nécessité de recrutement de 2 cadres A qui vont coûter 100 000 euros par an. Cette somme aurait pu être utilisée pour des projets.

Réponse d'Yves LE ROUZIC :

Il donne une illustration qui, pour lui est symptomatique de la manière de gérer de l'ancienne équipe : en 2007 une délibération a été prise pour l'achat de postes informatiques. Or la totalité des ordinateurs qui devaient être achetés n'a pas été prévue budgétairement.

Hamid EL MOUEFFAK:

Demande des précisions à Yves LE ROUZIC sur les articles budgétaires liés à l'entretien des terrains (l'inscription passe de 40 000 à 60 000 euros), ensuite la maintenance passe de 124 000 à 154 000 euros, le gaz (même somme que l'année précédente alors que le coût du gaz et les mètres carrés des bâtiments publics augmentent).

Réponse d'Yves LE ROUZIC :

Vous étiez toujours en dessous du curseur.

Monsieur DASSEUX indique que s'îl y avait eu une réelle commission des finances, il n'y aurait pas autant de questions aujourd'hui

Au nom des élus de la liste Coulounieix-Chamiers Solidaire, Patrick CAPOT fait la déclaration suivante :

Vous qualifiez ce budget d'un budget de « transition » prenant soin d'éluder le contexte politique d'austérité de la droite dans lequel les collectivités se débattent vous présentez lors des orientations budgétaires à l'image d'une « banque chargée » une Municipalité précédente qui n'aurait eu d'action politique budgétaire que dans la dépense. C'est votre vision comptable.

Le débat à gauche ne doit-il porter que sur l'aspect comptable de la fiscalité pendant qu'une avalanche de rapports sonne la charge contre les collectivités (ATTALI) et la Révision Générale des politiques publiques (RGPP) pronée par SARKOZY détruisent les services publics et leur politique de solidarité ?

Dans ce contexte de régression des politiques locales solidaires, vous vous contentez d'un maintien des taux en vigueur, voire d'une stabilité de la fiscalité pour la part communale.

Pour les Colomniérois que vaut l'assurance d'une stabilité de l'impôt si les investissements et les services diminuent ?

Vous prétendez « que la lecture est le premier vecteur principal de la culture »; pourtant dès votre élection vous dénoncez le projet de construction d'une médiathèque pour remplacer nos 2 bibliothèques trop petites ; le même projet prévoyait un aménagement afin d'augmenter la capacité de notre restauration scolaire et des portages de repas à domicile, services municipaux appelés à se développer en réponse aux

besoins croissants de nos aînés, le tout privant la commune d'une ressource foncière et fiscale avec l'abandon du projet immobilier du bâtiment abritant ces services municipaux.

Vous spéculez même sur le départ des services publics (La Poste) dont vous considérez Monsieur le Maire, « le débat clos » sans même avoir pris l'avis des postiers (personnels et syndicats) et des usagers de ce service public. Prétextant « l'urgence » vous choisissez l'accompagnement des politiques de rigueur à l'encontre des services publics donnant des gages à la droite alors que la situation exige à Coulounieix-Chamiers de résister à cette droite revancharde.

Un budget qui ne ferait qu'accompagner l'acceptation de la régression des services publics serait un budget d'une majorité municipale qui avaliserait une refonte complète du rôle de la collectivité solidaire et des interventions de l'Etat dans la vie publique et la vie de chacun d'entre nous. Moins de présence de l'Etat c'est faire sauter les protections, les fameux verrous réglementaires législatifs ou syndicaux qui entravent la libre concurrence et cherche à désengager l'Etat du secteur productif en créant le cadre légal le plus favorable au marché capitaliste auquel se soumet Nicolas SARKOZY.

« Etre de gauche » c'est résister au libéralisme, c'est construire un budget solidaire qui avance vers de nouveaux services publics avec notamment une démocratie participative grâce à la construction et à la coopération créative de tous les usagers et de tous les personnels.

Les élus de la liste d'opposition « Coulounieix-Chamiers Solidaire une Ville pour tous » se mobiliseront aux côtés des usagers et de tous les personnels! Et donc nous votons contre votre budget de rigueur.

Il poursuite cette déclaration par une demande de précisions à B. BARBARY suite à son intervention le 10 avril dernier en conseil municipal sur les recettes d'origines économiques. Il lui demande comment il pense structurer le développement économique de la commune . Les principales actions économiques ne sont-elles pas du fait de la C.A.P à laquelle incombe cette compétence ?

Monsieur le Maire répond, avant de passer la parole à B. BARBARY que la commune oeuvrera à côté de la C.A.P.

B BARBARY avant de répondre sur les ressources économiques, précise que le budget 2008 a été monté sur ce qui a été laissé en 2007. En ce qui concerne les ressources économiques, il explique de 3 projets sont à l'étude. Ils seront dévoilés en temps voulu.

Il estime ne pas avoir de leçon à recevoir sur l'intercommunalité. Une commune peut tout à fait avoir des initiatives dans le cadre de synergie intercommunale. Les projets en terme économique démarrent dès à présent ; les premières retombées se feront probablement à mimandant, soit en 2010 – 2011.

Michel DASSEUX a une suggestion à faire, à savoir les gens qui habitent la commune et ont une entreprise en dehors du territoire, devraient s'implanter sur la Commune.

Réponse de Lionel COMBEAU répond à Michel DASSEUX car il estime que l'on parle de son cas et précise que son entreprise regroupe 5 personnes, que la gestion se fait sur le fil du rasoir et que le bâtiment

qu'il a acheté doit être amorti. Une autre implantation n'est pas si facile.

Monsieur le Maire répond à P. CAPOT que son analyse est proche de la sienne. Le fonctionnement des services publics est maintenu au nom du principe de la continuité, il ajoute qu'il n'a jamais spéculé sur la disparition du service public, notamment du centre de tri de la Poste.

Patrick CAPOT note que le débat n'est pas clos.

VOTE SUR CES 2 POINTS: 22 Voix Pour et 7 contre

Point 6.

FIXATION DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2008

Délibération adoptée par 22 voix pour et 7 abstentions.

Point 7.

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LA COMMUNE

Délibération adoptée par 22 voix pour et 7 contre.

Point 8.

FINANCEMENT TRESORERIE

Délibération adoptée par 22 voix pour et 7 abstentions.

Point 9.

FIXATION DES SUBVENTIONS

Frédérique RIVIERE, rappelle les principaux critères retenus par la commission « Jeunesse, Sport, et Vie associative » réunie le 12 avril 2008, pour l'attribution des subventions, à savoir :

- Préférence communale,
- Critères sociaux, éducatifs, culturels et sportifs,
- Projets de subventions dans le cadre de conventions avec la commune et dans le cadre d'objectif mené de façon ponctuelle (ex. La Félibrée),
- Tenir compte des subventions d'équilibre de fonctionnement et forme de participation de la commune (locaux, fluides, personnel..)
- Concernant les associations nationales et départementales à retombées locales, ont été pris en compte la particularité humaniste dans le domaine de la défense des Droits de l'Homme, le caractère politique pour la liberté des peuples, le respect des personnes handicapées ainsi que la protection de la santé et la lutte contre la maladie.

Le montant des subventions allouées, dont le détail a été remis en début de séance à chaque conseiller municipal, s'élève à la somme de 493 464 euros. Il reste une réserve de fonds de 47 610 euros.

Patrick CAPOT souligne qu'il semble que toutes les associations ne figurent pas dans le tableau.

Jean-Pierre ROUSSARIE précise que le dossier concernant les Veyriers est arrivé samedi matin.

Patrick CAPOT demande s'il reste une réserve pour des opportunités en cours d'année.

Joêlle CONTIE lui indique que toutes les demandes ne sont pas arrivées en temps voulu dans les services, mais qu'elles seront étudiées dans le cadre de la réserve de fonds.

A la question de Michel DASSEUX qui trouve que la subvention pour la Banda du Périgord est faible, Joëlle CONTIE lui dit qu'elle cherche encore la convention entre la Mairie et cette association. Il précise qu'en effet l'an passé, les tenues avaient été achetées par la Mairie.

Délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 10.

INDEMNITE DES ELUS

Délibération adoptée à l'unanimité

Point 11.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Un nom a été oublié dans la précédente délibération. Il est décidé de nommer Mr Lionel COMBEAU en qualité de titulaire. La nouvelle délibération est donc la suivante :

Délibération adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20H 30.

QUESTIONS DIVERSES HORS SEANCE.

Mr DASSEUX demande quand seront désignés les membres pour les commissions de travail de la C.A.P et s'il y aura des places pour l'opposition.

Il revient sur le prix annoncé par Bernard BARBARY lors du conseil municipal précédent pour les travaux des vestiaires du stade Pareau. En effet, d'après ses calculs, le prix au mètre carré est de 819,29 euros et non pas 2 000 euros comme annoncé.

Jean-François MARTINEAU précise que ce calcul prend en compte uniquement la partie neuve.

Arlette ESCLAFFER dit qu'il s'agit de la restructuration complète du bâtiment et qu'il faut prendre en compte toutes les surfaces dans le calcul. Michel DASSEUX tient à préciser que d'ici 2 ans, la commune percevra 15,60 % sur les travaux, correspondant au FC TVA.

Dans la salle, un ancien syndicaliste dit qu'il a été choqué sur la position des élus par rapport au départ des facteurs.

Il souligne les conséquences négatives dues à la suppression de ce service pour l'emploi et pour la distribution des colis et demande ce qui est concrètement envisagé pour s'opposer au départ des postiers de la commune.

Bernard BARBARY lui assure qu'il regrette la fermeture de cette partie de service public et que tout sera fait pour éviter ce départ.